

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 8 juin 2017 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1716815A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6, et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Xavier, Georges, Roger Houillon est nommé au grade de chef d'escadron de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans le domaine bancaire au profit de la direction générale de la gendarmerie nationale et de ses unités subordonnées.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juin 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général de division,
commandant des réserves de la gendarmerie,
A. COROIR